



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial n° 9 du 31 janvier 2017

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

SOMMAIRE

Spécial n°9 du 31 janvier 2017

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE LA LOIRE

- Arrêté N°2017/DRFIP/1 du 31 janvier 2017 portant nomination de l'agent comptable du lycée professionnel maritime des Pays de la Loire



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Direction régionales des finances publiques
des Pays de la Loire

ARRETE N° 2017/DRFIP/A
portant nomination de l'agent comptable
du lycée professionnel maritime des Pays de la Loire

Le préfet de la région Pays de la Loire
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU le code de l'éducation, notamment son article L. 421-20 ;

VU la loi n° 1982-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 1983-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU le décret n° 1985-1242 du 25 novembre 1985 modifié, relatif aux établissements publics locaux d'enseignement relevant du ministre chargé de la mer ;

VU le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-263 du 14 mars 2008 modifié, relatif aux dispositions réglementaires du livre IV du code de l'éducation

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 novembre 1991 érigeant l'école maritime et aquacole de Nantes en établissement public local d'enseignement à compter du 1^{er} janvier 1992 ;

VU la délibération du 10 juin 1991 du bureau du conseil régional des Pays de la Loire adoptant le statut d'établissement public local d'enseignement pour l'école maritime et aquacole de Nantes ;

Sur proposition de la directrice régionale des finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 Madame Sophie PASQUES, inspectrice des finances publiques au SIP de Nantes Sud, est nommée, ès qualités, agent comptable du lycée professionnel maritime des Pays de la Loire, sis 111, rue du Port Boyer - BP 51536 - 44315 Nantes Cedex 3.

ARTICLE 2 La directrice régionale des finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique est chargée de l'installation de l'agent comptable et de la remise de service de l'agent précédent qui aura lieu le 1^{er} février 2017.

ARTICLE 3 La secrétaire générale pour les affaires régionales et la directrice régionale des finances publiques sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et notifié :

- à l'intéressée,
- au président du conseil régional,
- à la directrice régionale des finances publiques.

Fait à Nantes, le **31 JAN. 2017**



Henri-Michel COMET

